

N°2024/225

Nouméa, le 13 novembre 2024

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !

Comme chaque année, tous les Nouméens majeurs sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales, à mettre à jour l'adresse de leur domicile ou à procéder à leur inscription avant le 31 décembre 2024 pour pouvoir participer au(x) scrutin(s) organisé(s) en 2025.

Comme l'impose le code électoral, la ville de Nouméa a effectué récemment une mise à jour de sa liste électorale générale.

Les Commissions Administratives Générales sont en effet dans l'obligation de fiabiliser les listes électorales et de radier les électeurs qui, notamment, ne remplissent pas les conditions d'attache communale, c'est-à-dire qui ne peuvent pas justifier d'un domicile dans la commune. Ainsi, les administrés pour lesquels l'adresse électorale était inexistante ou incomplète ne sont plus inscrits sur les listes électorales.

Lors de cette campagne de fiabilisation 2024, les Commissions Administratives Générales ont identifié et procédé à la radiation de près de 5.000 électeurs.

La ville de Nouméa invite donc tous les électeurs qui auraient un doute sur leur inscription à procéder à une vérification et si nécessaire, à mettre à jour leur adresse électorale avant le 31 décembre 2024.

Passé cette date, les électeurs devront adresser leur demande d'inscription au Tribunal.

N'attendez pas le dernier moment pour faire vos démarches !

COMMENT VÉRIFIER SON INSCRIPTION ?



The screenshot shows the 'Électeur NC' website interface. At the top, there are logos for 'ÉLECTIONS NC' and 'HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE'. The main heading is 'Électeur NC'. Below it, the instruction reads: 'Vérifiez votre inscription sur la liste électorale et votre bureau de vote.' The form contains the following fields: 'Nom de naissance *' (text input), 'Prénom *' (text input), and 'Date de naissance *' (dropdown menu with 'jj/mm/aaaa' format and a calendar icon). Below these fields is a link '+ de critères'. At the bottom of the form, there is a checkbox for 'Je ne suis pas un robot' with a CAPTCHA logo and the text 'Confidentialité - Conditions'. A 'Rechercher' button is located at the bottom of the form.

Vous pouvez vérifier en quelques clics votre inscription sur les listes électorales, l'adresse enregistrée à votre nom et le lieu de vote correspondant sur le site electeur-nc.fr

ATTENTION !

- Il est important que les adresses des électeurs correspondent à leur inscription dans le bureau de vote de leur secteur.
- Tout changement d'adresse des électeurs doit être signalé en mairie **avant le 31 décembre 2024**.

EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Si vous avez déménagé depuis votre inscription, il est important de déclarer votre changement d'adresse :

- à l'hôtel de ville de Nouméa si vous avez déménagé au sein de la commune ;
- à la mairie de votre nouvelle commune si vous n'habitez plus à Nouméa.

→ Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, attestation de résidence fiscale par exemple) et de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité.

SI VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE GÉNÉRALE, VOICI CE QU'IL FAUT FAIRE :

1 - Pour constituer votre dossier, il vous faut :

- **un passeport ou une carte nationale d'identité** en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans. En cas de changement de statut matrimonial, fournir également une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- **un justificatif de domicile** (facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, attestation de domicile fiscale...) accompagné, si la facture n'est pas à votre nom, d'une attestation d'hébergement et d'une copie de la pièce d'identité du logeur ;
- en cas de demande par courriel : **un formulaire de demande d'inscription** téléchargeable sur noumea.nc/mes-demarches/elections

2 - Adressez ensuite votre dossier à la mairie de Nouméa

- sur place, à l'hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30
- en ligne, en vous rendant sur le site de la ville : <https://www.noumea.nc/noumea-citoyenne/elections>
- par e-mail à l'adresse suivante : vie.citoyenne@ville-noumea.nc

POUR VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE SPÉCIALE PROVINCIALE

Il faut d'abord être inscrit sur la liste générale (voir ci-dessus), et compléter en plus le formulaire disponible ici :

www.noumea.nc/noumea-pratique/mes-demarches/demande-inscription-listes-electorales

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 à l'hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, ou par téléphone au 27 31 15 ou par e-mail : vie.citoyenne@ville-noumea.nc